

RECUEIL

(mise à jour décembre 2021 - version portail web)

Emploi transfrontalier : mode d'emploi



AVANT-PROPOS

Ce recueil a été conçu dans le cadre du projet Interreg Emploi sans frontières et en est la propriété.

Il constitue un outil non exhaustif.

Territoires concernés par le projet :

- Lille – Kortrijk – Tournai
- Littoral – Flandre intérieure
- Hainaut centre/sud – Condé-sur-Escaut – Maubeuge – Valenciennes



Avec le soutien de / Met steun van :



3. INSCRIPTION et ESPACE PERSONNEL

PARTIE 1

L'inscription en tant que demandeur d'emploi dans le Service Public de l'Emploi de son pays de résidence

Pour s'inscrire comme demandeur d'emploi, il est nécessaire d'être à la recherche d'un emploi.

France



Missions de Pôle emploi

- Accueillir et accompagner
- Prospecter et mettre en relation
- Contrôler
- Indemniser
- Maîtriser les données
- Relayer les politiques publiques

Inscription

Certaines conditions sont exigées pour l'inscription :

- Être à la recherche d'un emploi.
- Accéder au marché du travail.
- Pour les étrangers : être en règle avec sa situation.

Attention : personne ne peut être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, quelle qu'en soit la catégorie ou y être maintenu, **s'il n'est pas à la recherche d'un emploi.** En atteste la circulaire de la direction de la Sécurité sociale n° 82-10 du 22 mars 1982

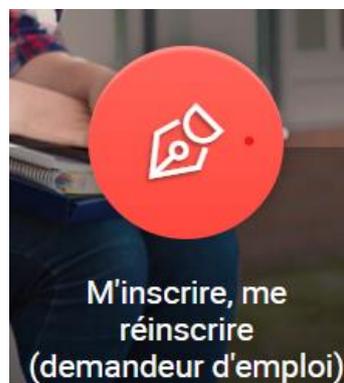
Comment

➔ [Pour m'inscrire et me réinscrire : j'adopte le réflexe pole-emploi.fr](#)

L'inscription se réalise directement sur [le site de Pôle emploi](#) accessible 24h/24 - 7j/7



[en cliquant sur l'onglet](#)



L'inscription permet la création de l'espace personnel automatiquement.

Wallonie

forem

Pourquoi s'inscrire ?

- Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi.
- Pour ouvrir/maintenir vos droits sociaux : allocations familiales, allocations de chômage ou d'insertion ...
 - ➔ *L'inscription comme demandeur d'emploi est la condition préalable pour obtenir des allocations.*
- Pour avoir la possibilité de se former gratuitement
- Pour bénéficier des services du Forem
- etc.

Quand dois-je m'inscrire/me réinscrire ?

Dès que vous êtes disponible pour rechercher et occuper un emploi

- Vous avez terminé vos études, diplôme en poche (Consultez également le Site Jeunes du Forem).
- Vous avez abandonné vos études.
- A la fin du stage d'insertion professionnelle, si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi ou si vous avez décroché un travail à temps partiel.

À la suite d'un changement dans votre vie professionnelle :

- La fin d'une période de travail ou d'inactivité,
- La fin d'une période d'incapacité de travail,
- La fin d'une dispense d'inscription ou de disponibilité sur le marché de l'emploi,
- Le début d'un travail à temps partiel.

Bon à savoir : même sous contrat, si vous êtes à la recherche d'un nouvel emploi, vous pouvez vous (ré)inscrire au Forem pour bénéficier de nos services.

Qui peut s'inscrire/se réinscrire comme demandeur d'emploi ?

Pour vous inscrire, vous devez :

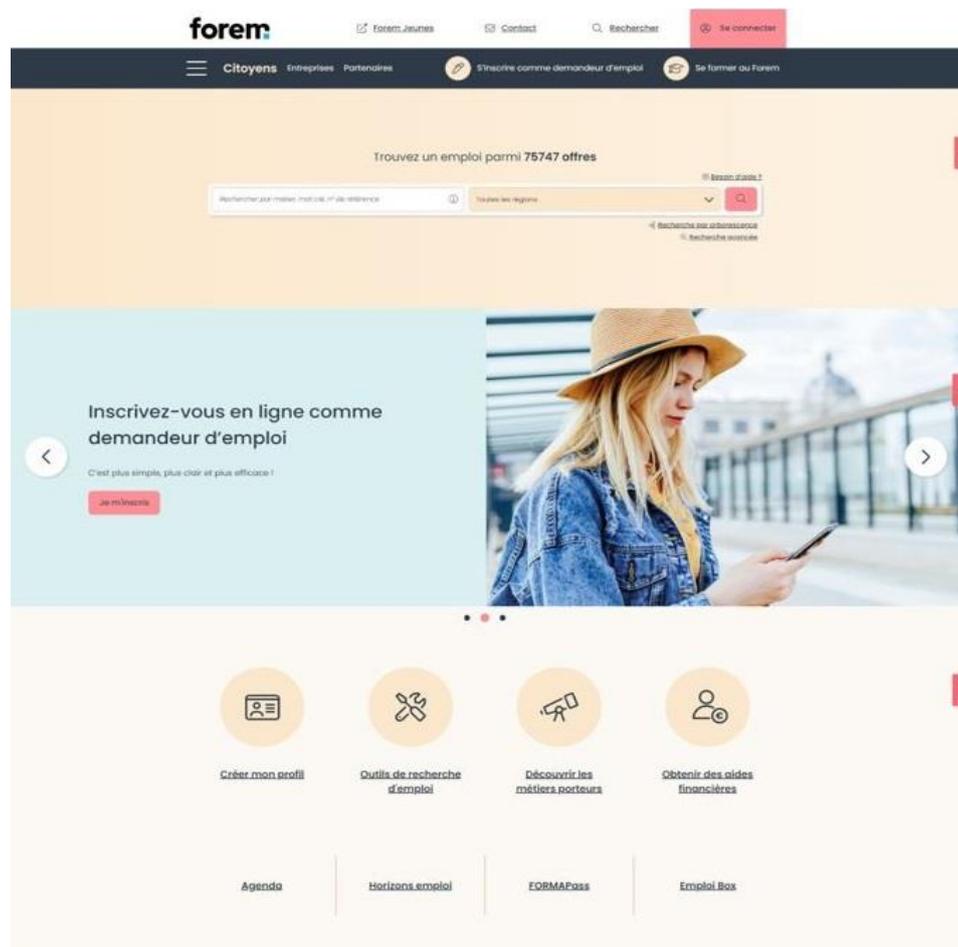
- Être domicilié en Wallonie ;
- Être titulaire d'un **numéro de registre national belge** ;
- Remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle sur le territoire belge ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire.

Le Forem utilise l'adresse officielle reprise au registre national.

Comment

➤ S'inscrire en ligne

- Vous pouvez également vous inscrire par téléphone au 0800 93 947.
 - Si vous êtes de nationalité étrangère, votre première inscription peut se faire uniquement via le centre de contact (0800 93 947) ou auprès d'un conseiller clientèle de votre région sur rendez-vous
 - Une fois inscrit, le Forem vous envoie votre carte JOBPASS avec votre numéro Forem (code d'identification de votre dossier en ligne de demandeur d'emploi). Il vous sera réclamé dans le cadre d'une réinscription, d'une mise à jour de votre dossier et lors de vos démarches "emploi" (passage dans une Maison de l'Emploi ou un Carrefour Emploi Formation Orientation, événements, ...).



Indemnisation

Vous voulez demander une allocation de chômage en Belgique ? Votre inscription auprès du service public de votre territoire de résidence est obligatoire pour ouvrir vos droits sociaux (allocation de chômage etc.). Présentez-vous à votre organisme de paiement avec votre certificat d'inscription.

Flandre



Le VDAB étant le Service public de l'emploi de la Flandre, la langue officielle est le néerlandais. Le site du VDAB est donc entièrement en néerlandais (quelques exceptions mais la création de l'espace personnel se fait en néerlandais).

Pourquoi s'inscrire ?

- Pour bénéficier des services du VDAB (<https://www.vdab.be/francais>).
- Pour ouvrir/maintenir vos droits sociaux : allocations familiales, allocations de chômage ou d'insertion ...
- *Votre inscription auprès du VDAB est obligatoire pour ouvrir vos droits sociaux (allocation de chômage etc.)*
- Pour être accompagné par un conseiller dans vos recherches d'emploi
- Pour recevoir des offres d'emploi
- Pour avoir la possibilité de se former gratuitement
- etc.

Quand dois-je m'inscrire/me réinscrire ?

Dès que vous êtes disponible pour rechercher et occuper un emploi

- Vous avez terminé vos études, diplôme en poche ; (Consultez également le [Site Jeunes](#) du VDAB)
- Vous avez abandonné vos études.

Votre date d'inscription détermine la date de début de votre stage d'insertion professionnelle (*beroepsinschakelingstijd*).

À la suite d'un changement dans votre vie professionnelle

- La fin d'une période de travail ou d'inactivité,
- La fin d'une période d'incapacité de travail,
- La fin d'une dispense d'inscription ou de disponibilité sur le marché de l'emploi,
- Le début d'un travail à temps partiel et vous êtes à la recherche d'un autre emploi.

Ou vous voulez changer de vie professionnelle.

Bon à savoir : même sous contrat, si vous êtes à la recherche d'un nouvel emploi, vous pouvez vous (ré)inscrire au VDAB pour bénéficier de nos services.

Qui peut s'inscrire/se réinscrire comme demandeur d'emploi ?

Pour vous inscrire, vous devez :

- Être domicilié en Flandre;
- Être titulaire d'un numéro de registre national belge ;
- Remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle sur le territoire belge ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire.

Comment

Appelez (les jours ouvrables de 8 à 19 h): 0800 30 700 (numéro gratuit)

- Si vous habitez en Flandre, vous avez un numéro national et vous comprenez le néerlandais, vous pouvez [vous inscrire en ligne](#) au VDAB
- Si vous ne comprenez pas le néerlandais, vous devez contacter un conseiller du VDAB (via 0800 30 700)

L'inscription se réalise directement sur le site de VDAB: (présentation en néerlandais)
<https://www.vdab.be/inschrijving>

L'inscription permet la création de l'espace personnel automatiquement.

S'inscrire:<https://www.vdab.be/registratie/?registratieType=INSCHRIJVING>

Vlaanderen

Naar site werkgevers > | Naar site partners > | Log in

VDAB Menu

Zoek op vdab.be

Welkom bij VDAB

We helpen je als je werk zoekt, je wil bijscholen of inspiratie wil opdoen. Je loopbaan lang.

- > Jobs
- > Opleidingen
- > Oriënteren

Zoek een job

Jobsuggesties voor jou

Functie, bedrijf of trefwoord

Postcode, gemeente of provincie

Zoek

Hulp nodig?

Maak een account aan op vdab.be

Voor iedereen die zijn loopbaan in eigen handen wil nemen.

Bewaar vacatures en promoot je cv.

Schrijf je in als werkzoekende

Om je beroepsinschakelingsstijd te starten als je pas van school komt of pas afgestudeerd bent.

Indemnisation

Vous voulez demander une allocation de chômage en Belgique ? Votre inscription auprès du service public de votre territoire de résidence est obligatoire pour ouvrir vos droits sociaux (allocation de chômage etc.). Présentez-vous à votre organisme de paiement avec votre certificat d'inscription.

PARTIE 2

Demander d'emploi à la recherche d'un emploi FRONTALIER S'enregistrer en ligne dans le ou les SPE voisins ?

La création d'un ESPACE PERSONNEL dans un organisme de l'emploi autre que celui de votre territoire de résidence n'est pas obligatoire mais conseillée pour la recherche d'un emploi frontalier, et/ou bénéficiaire de certains outils du ou des pays voisins.

La création d'un espace personnel sur les sites est différente de l'inscription comme demandeur d'emploi et s'inscrit dans une recherche ACTIVE d'emploi vers la France ou la Belgique.

Quels outils ? Les outils disponibles du ou des SPE voisin(s) !

ESPACE PERSONNEL

- **Pourquoi créer son espace personnel ? Pour :**
 - consulter, s'abonner ou répondre à des offres d'emploi ;
 - générer son CV (et son CV Europass) et publier son profil, de façon anonyme ou nominative, dans la banque de profils du SPE ;
 - recevoir des propositions d'emploi ou de contact des employeurs disposant d'un espace recrutement ;
 - transmettre son profil au site internet Eures de l'Union européenne.

- **Comment créer son espace personnel/son profil en ligne ?**

↪ Je suis domicilié.e en France (frontalier)

- **Espace personnel sur le site du FOREM (Wallonie) :**

Cliquez sur [Créer un espace personnel](#) : lorsque vous devez compléter votre numéro national, il faut introduire votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte Vitale). Pour le numéro de téléphone, il faut le noter en format international (ex.: **+33**123456789).

- **Espace personnel sur le site du VDAB (Flandre) :**

Cliquez sur [Maak een account aan](#) : Si vous n'avez pas de numéro national, choisissez 'Registreren zonder rijksregisternummer'. Si vous avez besoin d'aide, appelez (les jours ouvrables de 8 à 19 h) : +32 2 508 38 11 à partir de la France.

↪ Je suis domicilié.e en Belgique

Allez sur l'adresse suivante et cliquez pour accéder aux services de recherche d'emploi : [Espace personnel sur le site de Pôle emploi \(France\)](#)

EMPLOI STORE : www.emploi-store.fr

D'autres services en ligne sont disponibles sur l'emploi store pour la recherche d'emploi en France : salons en ligne et forums de l'emploi, offres d'emploi, simulateurs et e-learning pour préparer et réussir les entretiens d'embauche

Ces services sont répartis en 6 catégories :

- Choisir un métier
- Se former
- Préparer sa candidature
- Trouver un emploi
- Créer une entreprise
- International



Emploi box : www.emploi-box.be

L'Emploi box est une plateforme gérée par le forem qui met à disposition une série de services utiles et innovants dans votre parcours vers : simulateurs d'entretien, serious games, catalogues de formations, conseils emploi et formation, etc .

Ces services sont répartis en 5 catégories :

- Choisir un métier
- International
- Se former
- Chercher un emploi
- Créer son activité

